

**DÉCISION DU MAIRE N° 2024-179/Musée - 25 septembre 2024**

**8.9. Culture**

Le Maire,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° 7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,  
Vu les propositions présentées par le Musée municipal,  
Vu les devis consultés pour les différentes manifestations,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des animations mises en place au Musée d'archéologie et d'histoire locale de Denain, la ville de Denain organisera 2 prestations :

- **Jeudi 31 octobre 2024** : Atelier de création « Les squelettes de Raymond Debiève » dans le cadre de la fête d'Halloween, animé par Sarah Gallet de l'association Interleukin - 8 boulevard Léopold Defays 59300 Valenciennes.  
Le coût de la prestation s'élève à 309,00 euros TTC.
- **Samedi 7 décembre 2024** : Atelier gravure, animé par Margaux Houriez, de la Compagnie L'oiseau rare – 21 rue de Préseau 59300 Aulnoy-lez-Valenciennes.  
Le coût de la prestation s'élève à 418 euros TTC.

L'entrée pour ces manifestations est gratuite

**Article 2** : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de ces manifestations seront signés par mes soins.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

DENAIN, le 25 septembre 2024

Le Maire,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le .....